Numérique en Chine : enjeux éthiques et juridiques

Matthieu QUINIOU
Avocat - Docteur en droit

MODULE DE FORMATION EN DROIT CHINOIS 2020

Commission Chine du Barreau de Paris en partenariat avec l'Association Franco - Chinoise pour le Droit Économique et l'EFB avec le soutien du Comité France Chine

Plan

- Introduction et contexte du numérique chinois
- Les infrastructures réseaux chinoises (5G…)
- Great Firewall et Internet chinois (VPN, censure, plateformes contrôlées…)
- La protection des données personnelles en Chine et crédit social
- Les enjeux éthiques de l’intelligence artificielle en Chine
- L’encadrement de la blockchain et la FinTech en Chine
- L’utilisation du numérique dans le domaine juridique en Chine

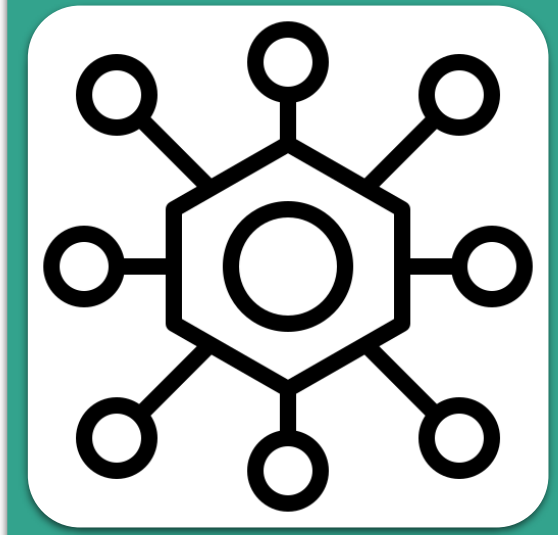

Introduction et contexte du numérique chinois

1. Introduction et contexte du numérique chinois

1.1. La politique numérique chinois

- Un Internet chinois souverain
- Bouclier d'or/Great Firewall
- La place de l'Etat dans le contrôle des usages du numérique
- Des barrières à l'entrée du marché chinois du numérique
- Une politique d'infrastructures numériques intégrées à l'initiative des nouvelles routes de la soie

1. Introduction et contexte du numérique chinois

1.2. Les usages numériques chinois

- La Chine est le premier pays en nombre d'utilisateurs d'Internet:
  - 64.5% de la population chinoise connectée à Internet en 2020
  - 34% de la population chinoise connectée à Internet en 2010
  - A titre de comparaison en France plus de 80% en 2020 et 77% en 2010

- 2/3 du temps passé par les usagers chinois sur Internet est consacré aux réseau sociaux et à l'accès à du contenu (information, divertissement…) (source : McKinsey, China digital consumer trends 2019)

1. Introduction et contexte du numérique chinois

1.3. L'économie numérique chinoise

- Part de l'économie numérique dans le PIB chinois : 9,2% (contre 6% en France et 8% aux Etats-Unis)
- L'économie numérique représentait 67.7% de la contribution à l'augmentation du PIB chinois en 2019 (source: Administration chinoise du Cyberespace)
- Le marché de vente au détail en ligne chinois est le plus important du monde avec plus d'un trillion d'euros (3 fois plus que les Etats-Unis, 30 fois plus que la France) (source : McKinsey, China digital consumer trends 2019)

1. Introduction et contexte du numérique chinois

1.4. Le cadre juridique numérique chinois

- Loi sur la responsabilité de la République Populaire de Chine, Assemblée National du Peuple (ci-après “NPC”), 26 décembre 2009 (première apparition d’une protection de la vie privée)
- Renforcement de la protection de l’information sur les reseaux, NPC, 28 décembre 2012
- Decision sur l’amendement de la loi sur la protection des droits des consommteurs de la République Populaire de Chine, NPC, 25 octobre 2013.
- Loi sur la cyber-sécurité de la République Populaire de Chine, NPC, 6 novembre 2016
- Loi nationale sur le renseignement de la République Populaire de Chine, NPC, 27 juin 2017
- Spécifications sur la sécurité des informations personnelles (lignes directrices), mai 2018
- Loi sur la cryptographie de la République Populaire de Chine, NPC, 26 octobre 2019
- (en cours) Loi sur les données personnelles (publication du projet le 12 octobre 2020 : augmentation des sanctions et renforcement du pouvoir de l’Administration du Cyberespace)
- (en cours) Loi sur le contrôle des exports (restriction notamment du transfert de technologies dans l’IT)

1. Introduction et contexte du numérique chinois

1.5. Enjeux juridico-diplomatiques dans les relations Chine-UE

- Négociation en cours d'un accord bilatéral sur les investissements incluant les technologies de l'information (notamment les entreprises innovantes européennes) : dernières avancées septembre 2020
  - -> Voir conférence AFCDE du 19 novembre 2020 sur ce thème
- Routes de la soie et infrastructures numériques européennes
- Transfert de données personnelles vers la Chine
- Futures réglementations sur l'IA

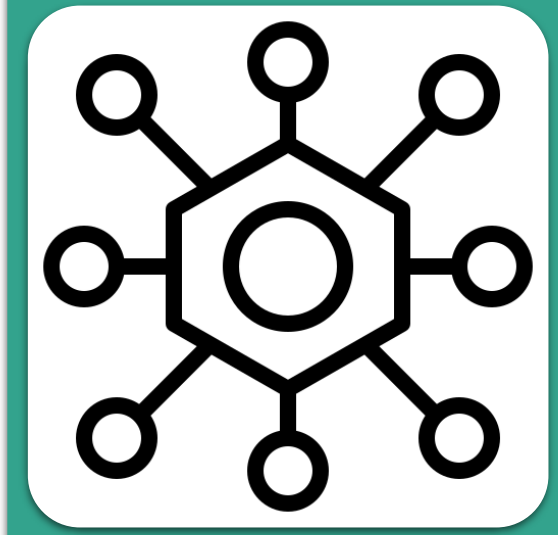

Les infrastructures réseaux chinoises (5G…)

2. Les infrastructures réseaux chinoises

- La route de la soie numérique (un aspect clé des nouvelles routes de la soie / *Belt and Road Initiative* initiées en 2013)
- L'importance de la 5G dans la politique numérique de la Chine à l'international (voisins asiatiques, Afrique, Etats-Unis, Union européenne et Afrique)
- Création d'infrastructures 5G sans le recours à des matériaux ou inventions brevetées américaines
- La 5G, l'internet des objets et les *smartcities* chinoises
- Le cas Huawei au cœur des tensions diplomatiques avec les Etats Unis et les Five Eyes :
  - Point de bascule d'un renversement du rapport de force US/Chine sur l'infrastructure réseaux
  - Cyber-espionnage et de contrôle de la source de communication primaire des données
  - Protection des données personnelles
  - Contrefaçons de brevets
  - Respect des droits de l'Homme

2. Les infrastructures réseaux chinoises

- **Eléments réglementaires freinant l'extension de la Chine à l'étranger :**

  - Perception de la Loi nationale sur le renseignement de la République Populaire de Chine, NPC, 27 juin 2017
    - Article 7 : toute entreprise chinoise doit apporter son soutien, assister et coopérer avec les services de renseignements chinois)
    - Assimilable à l'approche américaine avec les infrastructures et les réseaux sociaux

  - Réglementations liées aux données personnelles et à leur envoi transfrontalier

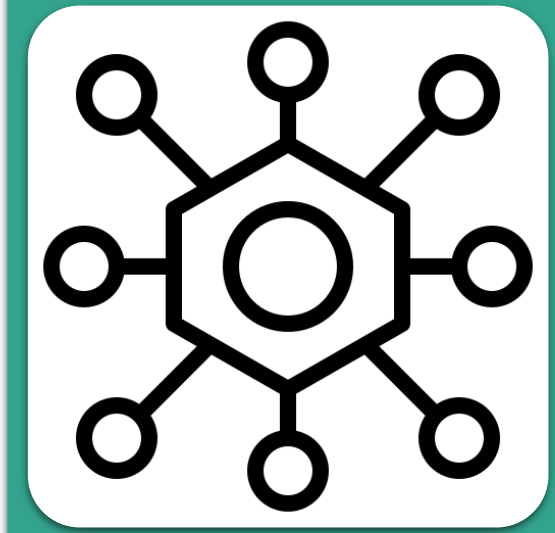

Great Firewall et Internet chinois (VPN, censure, plateformes contrôlées…)

3. Great Firewall et Internet chinois

Stratégie et caractéristiques du Great Firewall / Bouclier d'or / 金盾工程 :

- Projet Bouclier d'or : 2003 : politique de filtrage d'adresse IP et d'URL de sites

- Rejet des moteurs de recherche (blocage de Google), plateformes de réseaux sociaux américaines (Facebook…) et création d'équivalents chinois (Wechat, Baidu…)

- Emancipation relative de la Chine vis-à-vis de l'ICANN (politique de la chaise vide, menaces de créer ses propres extensions de noms de domaines de premier niveau…

- Interdiction « partielle » des réseaux privés virtuels (VPN) en Chine
  - Dispositifs techniques pour empêcher le fonctionnement de certains VPN
  - Possibilité pour les entreprises d'obtenir une licence pour utiliser un VPN pour des raisons spécifiques (activité de commerce international…)
  - Puis pour les citoyens le principe est l'interdiction (les touristes et expatriés ne sont pas visés directement par ces mesures : zone grise)

La protection des données personnelles en Chine et crédit social

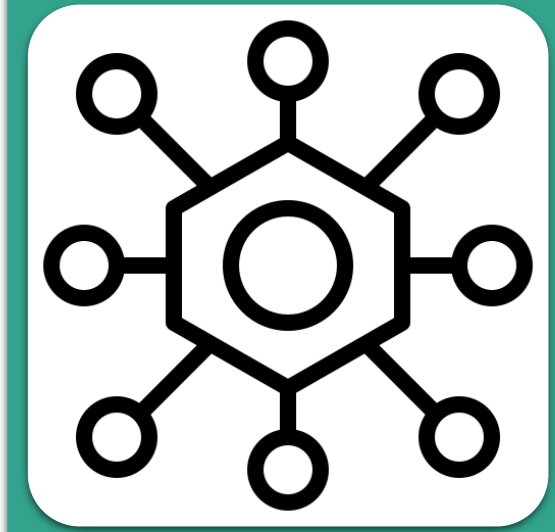

4. La protection des données personnelles en Chine et crédit social

Réglementation des données personnelles

- Absence de réglementation dédiée (articles dans des lois sur le consommateur…) pour l'instant

Principaux textes :

- Loi sur la cyber-sécurité de la République Populaire de Chine, NPC, 6 novembre 2016
- Spécifications sur la sécurité des informations personnelles (lignes directrices), mai 2018

Caractéristiques des dispositions liées à la protection des données personnelles en Chine

- Fondement legal à la collecte et au traitement quasi-absents (pas de categories de bases légales comme dans l'UE)
- Obligation de notification en cas de faille de sécurité peu stricte
- Pas d'autorité indépendante unique du type CNIL : Administration du Cyberespace et d'autres administrations
- Limitation du traitement aux finalités de la plateforme (proche du modèle RGPD)
- Les données sensibles ne sont pas listées comme dans l'UE, mais définies comme des données susceptibles de mettre en danger la sécurité, la propriété ou la répuration ou avoir des effets discriminatoires
- Droit à l'oubli numérique existant mais limité en pratique (Cour du Peuple du District de Haidian, Pékin, Mai 2016, affaire Baidu)
- Portabilité des données efficace (proche du modèle RGPD)

4. La protection des données personnelles en Chine et crédit social

- Amélioration de la protection des données personnelles des individus face à des entreprises (et dans une certaine mesure également face aux entreprises d'Etat) -> globalement plus protecteur qu'aux Etats-Unis

- Possibilité illimitée de l'Etat chinois d'accès aux données personnelles (différence importante avec l'UE/RGPD) pour mener à bien la politique de crédit social et de reconnaissance faciale

  -> L'Etat chinois comme garant de la protection des données vis-à-vis des entreprises mais au dessus de ce type de réglementation

4. La protection des données personnelles en Chine et crédit social

- **Système de crédit social (社会信用体系) des personnes physiques**

  - Approche confucéenne : notions de confiance, de vertu et d'harmonie

  - Déploiement initialement à l'échelle locale (projets pilotes)

  - Points enlevés pour des raisons variées liées à des incivilité et au non-respect des règles formelles et informelles de la RPC : ne pas payer une place de parking, manger dans le métro, ne pas rendre visite à ses ascendants, tricher dans des jeux en ligne, appartenir à un culte hérétique…

  - Points accordés pour des raisons variées liées à des actions bénéfiques pour la société ou en accord avec la politique : don du sang, publication positive par rapport aux actions du gouvernement sur les réseaux sociaux…

  - Incidences pour la population accès aux services publics, voyages, création d'entreprises et recherche d'emploi

4. La protection des données personnelles en Chine et crédit social

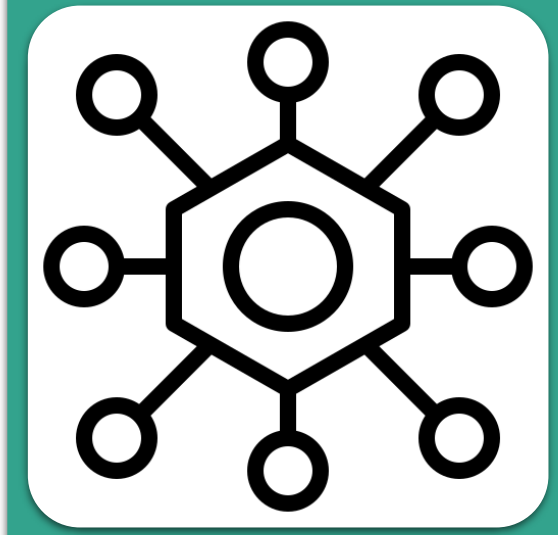

Les enjeux éthiques de l’intelligence artificielle en Chine

5. Les enjeux éthiques de l'intelligence artificielle en Chine

- **L'intelligence artificielle au cœur de la stratégie technologique et économique chinoise :**

  - Objectif d'une industrie de 130 milliard d'euros à horizon 2030

  - Chine au premier rang des déposants de brevets liés à l'IA (900 brevets en Chine obtenus sur l'IA contre 150 aux Etats-Unis)

  - Chine au premier rang de publications scientifiques dans ce domaine

  - Avantage structurel lié à sa population et à la quantité de données produites pour entraîner les algorithmes

5. Les enjeux éthiques de l'intelligence artificielle en Chine

- **Intelligence artificielle :**
  - Symbolique (systèmes experts)
  - Connexionniste (apprentissage supervise ou non)

- **Domaines d'application** variés, y compris des secteurs sensibles : défense, médical, éducation, sécurité, justice, social

- **Particularité en Chine** : utilisation extensive dans le domaine social (cf. supra crédit social)

5. Les enjeux éthiques de l'intelligence artificielle en Chine

- **En Chine : Création d'un Comité d'Experts sur la nouvelle generation d'IA en Chine**
  Principe d'IA en Chine (2019) : 8 principes
  - Harmonie et respect de l'Homme
  - Equité et justice
  - Inclusion et partage
  - Respect de la vie privée
  - Sécurité et contrôlabilité
  - Partage de resposnabilité
  - Coopération ouverte
  - Gouvernance agile

- **Hors Chine : Des chartes et des réglementations en cours d'élaboration (ONU, Conseil de l'Europe-CEPEJ, OCDE, EU…)**
  A titre de comapraison : Charte éthique d'IA de la CEPEJ (Conseil de l'Europe)
  - Respect des droits fondamentaux
  - Non-discrimination
  - Qualité et sécurité
  - Transparence, neutralité et intégrité intellectuelle
  - Maîtrise par l'utilisateur

- **Normes juridiques mais également technique**

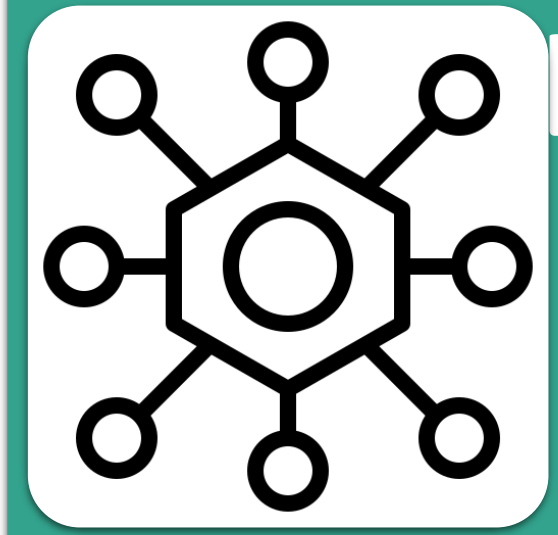

L’encadrement de la blockchain et la FinTech en Chine

6. L'encadrement de la blockchain et la FinTech en Chine

- **Mesures favorables**

  - La Banque populaire de Chine (中国人民银行) : **crypto-devise** presque opérationnelle : monnaie programmable

  - **Financements publics** de R&D dans la blockchain (Zhonguancun…)

  - Reconnaissance de la **valeur probatoire** des registres blockchain (Cour d'Internet de Hangzhou, vente immobilière opérée par blockchain à Pékin dans le district Haidian…)

- **Mesures défavorables**

  - Interdiction des **Initial Coin Offering** (ICO)

  - Restrictions liées au **minage** de crypto-monnaies

  - Restriction imposées aux **plateformes** d'échange de crypto-monnaies

6. L’encadrement de la blockchain et la FinTech en Chine

- **Lancement du projet pilote de la monnaie chinoise numérique début mi-octobre 2020 à Shenzhen:**

  - Lancement par jeu concours à Shenzhen

  - 10 millions de RMB numériques distribués à 50.000 gagnants (sur 2 millions de participants)

  - 200 RMB de lot par personne

  - Application dédiée pour le projet pilote de RMB numérique

  - Achat possible auprès de plus de 3000 magasins de la ville de Shenzhen

6. L’encadrement de la blockchain et la FinTech en Chine

- **Enjeux des monnaies programmables :**
  - Facilitation de l’exécution des décisions de justice (caractère saisissable)
  - Traçabilité et historique des échanges (lutte contre le blanchiment, fiscalité…)
  - Démultiplication des données bancaires -> Profilage bancaire et intégration dans un dispositif de crédit social
  - Investissements internationaux avec des devises programmables
  - Outil de négociation de contrats internationaux ou de contrats publics
  - Inclusion dans les futurs traités bilatéraux d’investissements?

- **Voir : Prochaine séance des modules AFCDE** : 26 octobre « Le droit bancaire en Chine : réalités et perspectives» par Florianne DUMAY, Juriste d’entreprise en droit bancaire

LEGAL BRAIN
Avocats

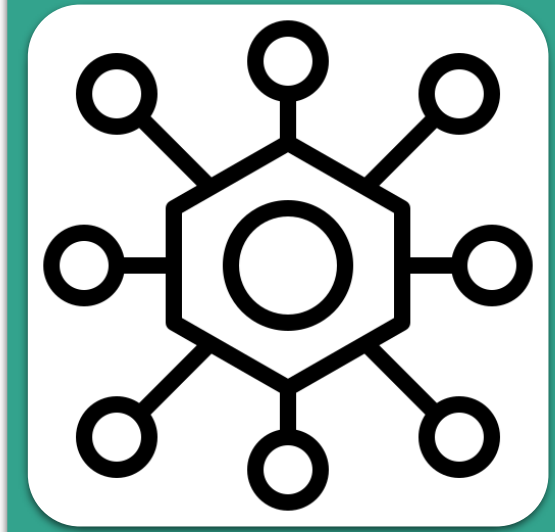

L’utilisation du numérique dans le domaine juridique en Chine

7. L'utilisation du numérique dans le domaine juridique en Chine

- **Preuve par blockchain**

  Décision de la **Cour d'Internet de Hangzhou**, **juin 2018** (*Hangzhou Internet Court, Province of Zhejiang People's Republic of China, Case n° 055078 (2018) Zhe 0192 No. 81 Huatai Yimei/Daotong, Juin 27, 2018*)

  -> acceptation d'une preuve via blockchain dans un contentieux en matière de contrefaçon

  Cour Suprême de la République populaire, 7 septembre 2018

  -> valide l'utilisation comme preuve les données numériques collectées et enregistrées via une blockchain avec une signature numérique

7. L’utilisation du numérique dans le domaine juridique en Chine

- **Juridiction mobile : plateforme de règlement des litiges sur WeChat, déployée par la Cour Suprême de Chine (mars 2019)**

  - 32 juridictions supérieures (volonté d’extension à tout le pays)

  - Usage amplifié avec le confinement

  - 2.08 millions de personnes ont visité la plateforme lors du mois de mars 2020 (un an après son lancement)

7. L’utilisation du numérique dans le domaine juridique en Chine

- **Juges IA / Smart-Court Chine**

  - Premier usage : juges utilisant l’IA pour l’accélération de la résolution des litiges

  - Objectif court terme : Minimisation de la part de prise de décision applicative humaine dans la justice (comme dans la gouvernance avec le credit social)

  - Objectif politique de fond : Meilleur contrôle par la Cour Suprême de l’application des textes de lois pour une harmonisation nationale judiciaire

Conclusion

- Quel consensus technico-culturel autour du numérique?
- Quels axes de rapprochement entre les droits de l'Homme par conception européens et l'approche confucéenne du crédit social chinois ?
- Vers de nouvelles barrières à l'entrée des marchés (OMC)
- Exportation technologique ≠ exportation d'usages

Avocats
LEGAL BRAIN

Matthieu Quiniou
Avocat - Docteur en droit

site: https://legalbrain-avocats.fr

email: matthieu@legalbrain-avocats.fr

adresse: 156 avenue Victor Hugo, 75116 Paris